



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada

Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B.C.
V8W 3X4
Bid Fax: (250) 363-3344

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Équipement de fitness	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0103-198037/A	Date 2018-12-03
Client Reference No. - N° de référence du client W0103-198037	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VIC-249-7640	
File No. - N° de dossier VIC-8-41157 (249)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-01-15	Time Zone Fuseau horaire Pacific Standard Time PST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Cress, Christine	Buyer Id - Id de l'acheteur vic249
Telephone No. - N° de téléphone (250) 514-9294 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CFB ESQUIMALT Naden Athletic Centre VICTORIA British Columbia V9A7N2 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B. C.
V8W 3X4

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 Exigences relatives à la sécurité.....	2
1.2 Besoin	2
1.3 Compte rendu	2
1.4 Accords commerciaux.....	2
1.5 Service Connexion postel	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	2
2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées.....	2
2.2 Présentation des soumissions	2
2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission.....	3
2.4 Lois applicables.....	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	4
3.1 Instructions pour la préparation des soumissions.....	4
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1 Procédures d'évaluation.....	5
4.2 Méthode de sélection - Articles multiple	
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1 Attestations exigées avec la soumission	8
5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires.....	8
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	9
6.1 Exigences relatives à la sécurité.....	9
6.2 Besoin	9
6.3 Clauses et conditions uniformisées	9
6.4 Durée du contrat	9
6.5 Responsables	10
6.6 Paiement.....	11
6.7 Instructions relatives à la facturation	11
6.8 Attestations et renseignements supplémentaires	11
6.9 Lois applicables.....	11
6.10 Ordre de priorité des documents	12
6.11 Clauses du Guide des CUA	12
ANNEXE «A» - - BESOIN	13
ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT	15

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Cette exigence ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

1.5 Service Connexion postal

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2018-05-22) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure

indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Région du Pacifique
401 – 1230, rue Government
Victoria (C.-B.) V8W 3X4

Courriel: TPSGC.RPReceptiondessoumissions-PRBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca Aucune soumission ou offre transmise directement à cette adresse de courriel ne sera acceptée. Le présent courriel vise simplement à ouvrir une conversation Connexion postel, conformément aux instructions uniformisées.

Numéro de télécopieur: (250) 363-3344

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2003 incorporées par référence. Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission dans une transmission unique. Le service Connexion postel a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission jusqu'à un maximum de 1 Go par document.

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

- Section I : Soumission technique
- Section II : Soumission financière
- Section III : Attestations

Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique (2 exemplaires papier)
- Section II : Soumission financière (1 exemplaire papier)
- Section III : Attestations (1 exemplaire papier)

Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

SECTION I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

SECTION II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Fluctuation du taux de change C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

SECTION III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires - À LA CLÔTURE DE L'INVITATION À SOUMISSIONNER

Les soumissionnaires peuvent présenter une soumission à l'égard d'un ou de plusieurs des articles figurant dans la liste ci-après. Si les articles sur lesquels le soumissionnaire soumissionne ne respectent pas l'un des critères d'évaluation techniques obligatoires ci-dessous à la clôture de l'invitation à soumissionner, la soumission sera jugée non recevable et sera rejetée d'emblée.

No d'article	Spécifications de rendement obligatoires minimales	Commentaires	NO DE PAGE OU DE RÉFÉRENCE OFFICIEL AUQUEL L'INFORMATION SE TROUVE DANS VOTRE SOUMISSION
5.1	Exerciseur de type « Ski Erg » (installé sur un support de plancher)		
	5.2 Équipement à usage intensif et de qualité commerciale		
	5.3 Unités neuves; aucun produit remis à neuf ou de démonstration		
	5.4 Matériau du cadre : Acier ou aluminium revêtu d'un fini par poudrage		
	5.5 Longueur d'au plus 52 pouces et d'au moins 44 pouces		
	5.6 Largeur d'au plus 28 pouces et d'au moins 20 pouces		
	5.7 Hauteur d'au plus 90 pouces et d'au moins 80 pouces		
	5.8 Système de résistance : Roue d'inertie à dispositif de résistance		
	5.9 L'écran de la console de performance doit afficher au moins ce qui suit : - la mesure du rendement; - les programmes d'entraînement; - les calories; - la distance.		
	5.10 Garantie d'au moins cinq (5) ans pour le cadre, d'au moins trois (3) ans pour les composants mécaniques et électriques et d'un (1) an pour la main-d'œuvre		

6.1	Appareil elliptique « Adaptive Motion Trainer » (avec plage infinie de foulées)		
	6.2 Équipement à usage intensif et de qualité commerciale		
	6.3 Unités neuves; aucun produit remis à neuf ou de démonstration		
	6.4 Matériau du cadre : Acier ou aluminium revêtu d'un fini par poudrage		
	6.5 Longueur d'au plus 82 pouces et d'au moins 75 pouces		
	6.6 Largeur d'au plus 37 pouces et d'au moins 30 pouces		
	6.7 Hauteur d'au plus 82 pouces et d'au moins 68 pouces		
	6.8 Niveaux de résistance : de 1 à 20		
	6.9 Longueur de foulée réglable : de 0 à au moins 30 pouces à au plus 38 pouces		
	6.10 Hauteur de foulée réglable : d'au moins 6 pouces à au plus 12 pouces		
	6.11 Autodynamique		
	6.12 L'écran de la console de performance doit afficher au moins ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> - les niveaux de résistance; - le rythme cardiaque; - les calories; - la distance; - le temps écoulé et le temps restant; - les programmes préétablis. 		
	6.13 Garantie d'au moins cinq (5) ans pour le cadre, d'au moins trois (3) ans pour les composants mécaniques et électriques et d'un (1) an pour la main-d'œuvre		
7.1	Tapis roulant électrique – Courroie à lamelles		
	7.2 Équipement à usage intensif et de qualité commerciale		
	7.3 Unités neuves; aucun produit remis à neuf ou de démonstration		
	7.4 Longueur d'au plus 78 pouces et d'au moins 70 pouces		
	7.5 Largeur d'au plus 37 pouces et d'au moins 32 pouces		
	7.6 Hauteur d'au plus 76 pouces et d'au moins 62 pouces		
	7.7 Largeur de la surface de course d'au plus 26 pouces et d'au moins 20 pouces		
	7.8 Longueur de la surface de course d'au plus 72 pouces et d'au moins 62 pouces		
	7.9 Capacité de charge nominale d'au moins 375 à 425 lbs		

	7.10 Plage d'inclinaison minimale de 0 à 18 degrés		
	7.11 Moteur d'au moins 4 chevaux-vapeur		
	7.12 Type de courroie : Lamelles individuelles de caoutchouc vulcanisé		
	7.13 L'écran de la console de performance doit afficher au moins ce qui suit : - la technologie Bluetooth; - le rythme cardiaque; - la vitesse; - la distance; - le temps; - l'élévation; - les calories;		
	7.14 Garantie d'au moins cinq (5) ans pour le moteur d'entraînement et la courroie, d'au moins trois (3) ans pour l'ensemble des composants et d'un (1) an pour la main-d'œuvre		
8.1	Vélo stationnaire de type « Air Bike »		
	8.2 Équipement à usage intensif et de qualité commerciale		
	8.3 Unités neuves; aucun produit remis à neuf ou de démonstration		
	8.4 Longueur d'au plus 58 pouces et d'au moins 48 pouces		
	8.5 Largeur d'au plus 28 pouces et d'au moins 20 pouces		
	8.6 Hauteur d'au plus 58 pouces et d'au moins 46 pouces		
	8.7 Capacité de charge nominale d'au moins 275 à 325 lbs		
	8.8 Cadre en acier ou en aluminium revêtu d'un fini par poudrage		
	8.9 Le siège doit être réglable vers l'avant, vers l'arrière, vers le haut et vers le bas		
	8.10 L'éventail en acier ou en aluminium doit avoir un diamètre de 22 à 28 pouces		
	8.11 Pédales renforcées		
	8.12 L'écran de la console de performance doit afficher au moins ce qui suit : - la technologie Bluetooth; - le rythme cardiaque; - de 4 à 8 programmes préétablis; - les calories; - le temps; - la distance.		
	8.13 Garantie d'au moins cinq (5) ans pour le cadre, d'au moins deux (2) ans pour les composants d'un (1) an pour la main-d'œuvre		

4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0222T (2014-06-26) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection - Articles multiples

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse par article..

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, s'il y a lieu, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité – Formulaire de déclaration (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la Politique d'inadmissibilité et de suspension (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Livraison - date obligatoire

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 30 mars 2019.

L'entrepreneur doit communiquer avec le responsable de projet au moins cinq (5) jours ouvrables avant la livraison. Il incombe à l'entrepreneur de décharger, d'assembler et d'installer l'équipement, de même que de disposer des emballages et de l'emballage.

6.4.2 Instructions d'expédition - franco à bord Destination et rendu droits acquittés

Selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP) :

Ministère de la Défense nationale
BFC Esquimalt
Gymnase Naden, bâtiment 88
1, Commanders Way,
Victoria (Colombie-Britannique) Canada V9A 7N2

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Christine Cress
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Région du Pacifique, Approvisionnements
401 – 1230, rue Government
Victoria (C.-B.) Canada V8X 3X4
Téléphone : 250-514-9294
Télécopieur : 250-363-0395
Courriel : christine.cress@tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

BFC Esquimalt
Gymnase Naden, bâtiment 1127
Victoria (Colombie-Britannique) Canada V9A 7N2

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (Compléter ou supprimer, selon le cas.)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement – prix unitaire(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un(des) prix unitaire(s) ferme(s), précisé(s) dans l'annexe « B », selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Méthode de paiement

Clause du Guide des CCUA H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.6.4 Clauses du Guide des CCUA

C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Columbie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ .

6.11 Clauses du Guide des CCUA

A9062C (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes
B1501C (2018-06-21), Appareillage électrique

ANNEXE « A » - BESOIN

1. BESOIN

Fournir, décharger, livrer et installer les exercices de type « Ski Erg », les appareils elliptiques « Adaptive Motion Trainers », les tapis roulants électriques à courroie à lamelles et les vélos stationnaires de type « Air Bike », selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP) à l'adresse de destination.

2. CONTEXTE

La santé et la condition physique des militaires des Forces armées canadiennes (FAC) constituent des éléments essentiels au maintien de leur moral et à la disponibilité opérationnelle. Les militaires doivent présenter une santé et une aptitude physique supérieures à celle de l'ensemble de la population canadienne, car dans un milieu de travail aussi complexe et exigeant que le leur, l'échec ou la réussite d'une opération ou d'un exercice peut dépendre de sa force et de son endurance. Le gymnase de Naden et le gymnase de la Flotte ont besoin de nouveaux tapis roulants, d'appareils elliptiques, d'appareils « Adaptive Motion Trainers » et d'exercices de type « Ski Erg ». Le nouvel équipement à jour sur le plan technologique est exigé pour remplacer progressivement des équipements âgés et très usés, de façon à améliorer l'efficacité de l'entraînement, à réduire le risque de blessures et à répondre aux besoins des utilisateurs des gymnases.

3. Spécifications de rendement obligatoires minimales

No d'article	Description
5.1	Exerciceur de type « Ski Erg » (installé sur un support de plancher)
	5.2 Équipement à usage intensif et de qualité commerciale
	5.3 Unités neuves; aucun produit remis à neuf ou de démonstration
	5.4 Matériau du cadre : Acier ou aluminium revêtu d'un fini par poudrage
	5.5 Longueur d'au plus 52 pouces et d'au moins 44 pouces
	5.6 Largeur d'au plus 28 pouces et d'au moins 20 pouces
	5.7 Hauteur d'au plus 90 pouces et d'au moins 80 pouces
	5.8 Système de résistance : Roue d'inertie à dispositif de résistance
	5.9 L'écran de la console de performance doit afficher au moins ce qui suit : - la mesure du rendement; - les programmes d'entraînement; - les calories; - la distance.
	5.10 Garantie d'au moins cinq (5) ans pour le cadre, d'au moins trois (3) ans pour les composants mécaniques et électriques et d'un (1) an pour la main-d'œuvre
6.1	Appareil elliptique « Adaptive Motion Trainer » (avec plage infinie de foulées)
	6.2 Équipement à usage intensif et de qualité commerciale
	6.3 Unités neuves; aucun produit remis à neuf ou de démonstration
	6.4 Matériau du cadre : Acier ou aluminium revêtu d'un fini par poudrage
	6.5 Longueur d'au plus 82 pouces et d'au moins 75 pouces
	6.6 Largeur d'au plus 37 pouces et d'au moins 30 pouces
	6.7 Hauteur d'au plus 82 pouces et d'au moins 68 pouces
	6.8 Niveaux de résistance : de 1 à 20
	6.9 Longueur de foulée réglable : de 0 à au moins 30 pouces à au plus 38 pouces
	6.10 Hauteur de foulée réglable : d'au moins 6 pouces à au plus 12 pouces
	6.11 Autodynamique

	6.12 L'écran de la console de performance doit afficher au moins ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> - les niveaux de résistance; - le rythme cardiaque; - les calories; - la distance; - le temps écoulé et le temps restant; - les programmes préétablis.
	6.13 Garantie d'au moins cinq (5) ans pour le cadre, d'au moins trois (3) ans pour les composants mécaniques et électriques et d'un (1) an pour la main-d'œuvre
7.1	Tapis roulant électrique – Courroie à lamelles
	7.2 Équipement à usage intensif et de qualité commerciale
	7.3 Unités neuves; aucun produit remis à neuf ou de démonstration
	7.4 Longueur d'au plus 78 pouces et d'au moins 70 pouces
	7.5 Largeur d'au plus 37 pouces et d'au moins 32 pouces
	7.6 Hauteur d'au plus 76 pouces et d'au moins 62 pouces
	7.7 Largeur de la surface de course d'au plus 26 pouces et d'au moins 20 pouces
	7.8 Longueur de la surface de course d'au plus 72 pouces et d'au moins 62 pouces
	7.9 Capacité de charge nominale d'au moins 375 à 425 lbs
	7.10 Plage d'inclinaison minimale de 0 à 18 degrés
	7.11 Moteur d'au moins 4 chevaux-vapeur
	7.12 Type de courroie : Lamelles individuelles de caoutchouc vulcanisé
	7.13 L'écran de la console de performance doit afficher au moins ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> - la technologie Bluetooth; - le rythme cardiaque; - la vitesse; - la distance; - le temps; - l'élévation; - les calories;
	7.14 Garantie d'au moins cinq (5) ans pour le moteur d'entraînement et la courroie, d'au moins trois (3) ans pour l'ensemble des composants et d'un (1) an pour la main-d'œuvre
8.1	Vélo stationnaire de type « Air Bike »
	8.2 Équipement à usage intensif et de qualité commerciale
	8.3 Unités neuves; aucun produit remis à neuf ou de démonstration
	8.4 Longueur d'au plus 58 pouces et d'au moins 48 pouces
	8.5 Largeur d'au plus 28 pouces et d'au moins 20 pouces
	8.6 Hauteur d'au plus 58 pouces et d'au moins 46 pouces
	8.7 Capacité de charge nominale d'au moins 275 à 325 lbs
	8.8 Cadre en acier ou en aluminium revêtu d'un fini par poudrage
	8.9 Le siège doit être réglable vers l'avant, vers l'arrière, vers le haut et vers le bas
	8.10 L'éventail en acier ou en aluminium doit avoir un diamètre de 22 à 28 pouces
	8.11 Pédales renforcées
	8.12 L'écran de la console de performance doit afficher au moins ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> - la technologie Bluetooth; - le rythme cardiaque; - de 4 à 8 programmes préétablis; - les calories; - le temps; - la distance.
	8.13 Garantie d'au moins cinq (5) ans pour le cadre, d'au moins deux (2) ans pour les composants d'un (1) an pour la main-d'œuvre

ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT

BASE DE TARIFICATION :

Le Canada demande aux soumissionnaires de proposer des prix rendu droits acquittés (DDP), selon les Incoterms 2000, à l'adresse de destination suivante :

Ministère de la Défense nationale
BFC Esquimalt
Gymnase Naden, bâtiment 88
1, Commanders Way,
Victoria (Colombie-Britannique) Canada V9A 7N2

Les prix unitaires fermes proposés ne comprennent pas la TPS et la TVH. Le montant de la TPS et de la TVH, le cas échéant, sera inscrit sur une ligne distincte à toute facture faite à la suite d'un contrat.

Pour la fourniture, le déchargement, la livraison et l'installation de :

Article	Description	Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme	Prix calculé
1	Exerciseur de type « Ski Erg » (installé sur un support de plancher), conforme aux spécifications de l'annexe A. Marque et numéro de modèle proposés : _____	2	Chacun	\$ _____	\$ _____
2	Appareil elliptique « Adaptive Motion Trainer » (avec plage infinie de foulées), conforme aux spécifications de l'annexe A. Marque et numéro de modèle proposés : _____	5	Chacun	\$ _____	\$ _____
3	Tapis roulant électrique – Courroie à lamelles, conforme aux spécifications de l'annexe A. Marque et numéro de modèle proposés : _____	6	Chacun	\$ _____	\$ _____
4	Vélo stationnaire de type « Air Bike », conforme aux spécifications de l'annexe A. Marque et numéro de modèle proposés : _____	10	Chacun	\$ _____	\$ _____

Bien que le tout doit obligatoirement être livré au plus tard le 30 mars 2019, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le _____.